

Etat: 01 septembre 2009

Histoire des Juifs en Suisse

Deuxième Guerre mondiale: Aide aux réfugiés

En dépit d'une politique envers les réfugiés judéophobe, 22'500 persécutés parvinrent jusqu'en Suisse. Là les communautés juives ont appliqué les principes de la solidarité juive et se sont occupées de leurs coreligionnaires. A la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la petite minorité que constituaient les juifs en Suisse se vit obligée de financer elle-même l'œuvre d'entraide juive, un fardeau qui lui fut imposé par l'Etat.

Aide. A l'instigation de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), un comité pour l'aide aux réfugiés juifs allemands fut mis sur pied à Zurich le lendemain du boycott des commerces juifs décrété en Allemagne le 1er avril 1933. Le siège de l'Association suisse des œuvres juives de secours (Verband Schweizerischer Armenpflegen, VSIA) se trouvait dans cette même ville, si bien que le comité central des comités d'aide aux réfugiés qu'il s'agissait de mettre sur pied en Suisse y établit aussi ses quartiers. Les communautés juives de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall créèrent des structures locales. Dès octobre 1934, le VSIA fut responsable de la gestion de toute l'aide aux réfugiés en Suisse, tandis que la FSCI se devait de réunir les fonds.

Financement. Si l'internement en Suisse de réfugiés militaires était soumis au droit international public, il n'existait aucun accord correspondant pour les réfugiés civils. Comme il leur était strictement interdit de gagner leur vie, les réfugiés ne pouvaient compter que sur leurs propres moyens ou sur les œuvres d'entraide suisses. Chapeautées par l'Office central suisse pour l'aide aux réfugiés (organisation faïtière créée en 1936 réunissant toutes les œuvres d'entraide suisses), ces œuvres d'entraide dépensèrent en tout 69,9 millions de francs pour l'aide aux réfugiés de 1933 à 1947. La tradition voulait qu'une œuvre d'entraide soutienne les réfugiés qui avaient la même orientation religieuse ou sociale qu'elle. C'est ainsi que les associations juives eurent à supporter la plus grande part des frais. Le VSIA, qui prit le nom de Verband Schweizerischer Jüdischer Flüchtlingshilfen (VSJF) dès 1943, dépensa en tout 46 millions de francs entre 1933 et 1947. L'American Jewish Joint Distribution Committee apporta sa contribution en assumant plus de la moitié de ces frais. Durant cette même période, la Confédération ne versa qu'un montant de 3,2 millions de francs à l'œuvre d'entraide juive.

Camps de travail. Les réfugiés juifs – appelés émigrants jusqu'en 1942 – étaient hébergés dans des camps gérés par le VSIA ou chez des particuliers. Dès le printemps 1940, les hommes aptes au travail furent internés dans les camps de travail créés par la Confédération, ce qui représentait un allègement financier pour les œuvres d'entraide privées. Comme la Suisse n'était qu'un pays de transit pour les réfugiés, il s'agissait d'organiser au plus vite la poursuite de la « migration ». Les œuvres d'entraide juives du pays et à l'étranger partageaient du principe que les réfugiés avaient plus de chance de poursuivre leur chemin s'ils se réorientaient professionnellement. Conformément à la répartition traditionnelle des rôles qui avait cours en ce temps-là, les femmes apprirent à devenir aide-ménagère, couturière ou jardinière d'enfant, les hommes tailleur, cordonnier ou agriculteur. Mais ces cours de réorientation constituaient surtout une occupation thérapeutique à vocation éducative, d'autant qu'il fut quasi impossible d'émigrer dès 1941, depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis.

Les personnes qui s'étaient réfugiées en Suisse après août 1942 furent hébergées dans divers camps ouverts par la Confédération et dirigés par l'armée ou des civils. Il y avait en tout 105 camps et foyers administrés par des civils. Même si ces camps étaient entretenus par la Confédération, cette nouvelle donne représentait une charge logistique et financière supplémentaire pour le VSIA/VSJF. Les camps étaient répartis entre les comités d'aide aux réfugiés locaux. L'association était chargée de fournir les vêtements, le linge, et selon les camps, l'argent pour les congés, l'argent de poche ou les frais d'hospitalisation, et elle était responsable de l'assistance spirituelle de tous les réfugiés. En 1942, le VSIA s'occupa de près de 7'300 réfugiés juifs, et assista financièrement environ 2'200 personnes, de 14'700 réfugiés et 8'000 personnes un an plus tard.

Poursuite de la migration. Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'œuvre d'entraide eut pour tâche principale d'organiser le retour ou la poursuite de la migration des nombreux réfugiés qui vivaient parfois depuis plusieurs années en Suisse et qui ne savaient souvent pas où aller. La grande majorité des réfugiés et émigrants juifs devait avoir quitté la Suisse en 1953. Seule une petite minorité de 1500 personnes fut autorisée à y rester.

Noëmi Sibold, sibold@history.gess.ethz.ch

Références

Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale (éd.), La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme, Berne, 1999.

Simon Erlanger, « Nur ein Durchgangsland ». Arbeitslager und Internierungsheime für Flüchtlinge und Emigranten in der Schweiz 1940-1949, Zurich, 2006.

Jacques Picard, La Suisse et les Juifs 1933–1945. Antisémitisme suisse, défense du judaïsme, politique internationale envers les émigrants et les réfugiés, Lausanne, 2000 (Version originale allemande, Zurich 1994).

Noëmi Sibold, « Mit den Emigranten auf Gedeih und Verderb verbunden ». Die Flüchtlingshilfe der Israelitischen Gemeinde Basel in der Zeit des Nationalsozialismus, Contributions à l'histoire et à la culture des Juifs en Suisse, vol. 8, Zurich/Munich, 2002.

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »